

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 décembre 2017

Objet

**Convention
pluriannuelle
Association de
préfiguration
Unissons Nos
Idées pour
Réussir Ensemble
(U.N.I.R.E).
Approbation.
Autorisation de
Signature.
Versement d'un
Acompte**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

**M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme C. LACUEY
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme GRANJEON
Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme VELU à M. CALT**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 29 Mars 2016, le Conseil Municipal a validé, dans le cadre d'un partenariat Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, Conseil Départemental de la Gironde, ville de Floirac, une étude visant à mesurer les pistes de mutualisation des centres sociaux de la commune, et devant aboutir à la proposition de plusieurs scénarii allant de la Mutualisation à la Fusion. Cette mission confiée au cabinet Artisans Conseils a abouti à la validation d'un scénario unique de Fusion des deux associations œuvrant sur le territoire.

Pour rappel en 2017 deux associations sont déclarées en centre social, l'une située dans le quartier Libération (Association Centre social et Culturel de Floirac), la seconde dans le quartier Dravemont (Association Espace Social et Culturel du Haut Floirac).

Les Centres Sociaux sont des lieux d'animations de la vie sociale à vocation globale, familiale, intergénérationnelle et participent au maintien de la cohésion sociale.

Les deux conseils d'administration ont acté chacun de leur côté, le principe de la fusion et pour ce faire, une nouvelle association a été créée et déclarée en préfecture le 6 Octobre 2017, sous le nom d'Association de préfiguration Unissons Nos Idées pour Réussir Ensemble (U.N.I.R.E).

Cette Nouvelle Association comprendra un Centre Social et pour l'instant un Equipement de Vie Sociale, et œuvrera à partir des locaux actuels avec l'ensemble du personnel des deux équipes et rayonnera sur la totalité du territoire communal.

Les trois cofinanceurs, la Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde, le Département de la Gironde et la ville de Floirac accompagnent cette mutation.

Une convention pluri annuelle et multi partenariale est proposée pour préciser les relations entre les quatre signataires et dont l'objet est lié à la mise en œuvre du Projet Politique de l'animation de la vie sociale du territoire.

Pour l'année 2018, la ville de Floirac s'engage sur le financement d'une subvention sociale de 180 000 € répartis en quatre chapitres :

- Subvention de Gestion Globale des Equipements
- Subvention Contrat Enfance Jeunesse
- Subvention Animation Sociale au sein des Structures
- Subvention Animation de Projets sur le territoire

Les montants seront à justifier selon l'Article 5 du Projet de Convention Ci-jointe.

Pour permettre le démarrage dans de bonnes conditions de la nouvelle association, pour l'année 2018 il est proposé de verser un acompte de 100 000 € au 15 janvier 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu le projet de convention avec l'Association U.N.I.R.E ci-joint ;

Vu l'avis de la Commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie participative en date du 30 Novembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le projet de Convention avec l'Association U.N.I.R.E.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AUTORISE le Versement d'un acompte de 100 000 € au 25 janvier 2018.

DIT que les fonds seront inscrits au Chapitre 6574 du Budget Primitif de la Ville.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	